

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-115 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS (modification affectation publique institutionnelle)

ATTENDU que la Ville d'Asbestos a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le plan d'urbanisme sur son territoire;

ATTENDU que la Ville d'Asbestos a adopté le règlement numéro 2006-115 : « plan d'urbanisme », en 2006;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 – Modification de l'article 6.6.1 Publique - Institutionnelle

Le texte est modifié par l'ajout à la liste des activités compatible, après la mention Utilité publique :

- Habitation

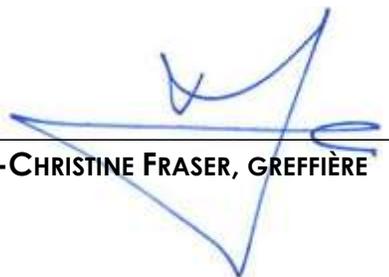
ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ



HUGUES GRIMARD, MAIRE



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

AL/

AVIS DE MOTION :	SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :	SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019
CONSULTATION PUBLIQUE :	LE 12 AOÛT 2019
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT :	SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER :	LE 7 OCTOBRE 2019
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019
APPROBATION PAR LA MRC :	LE 27 NOVEMBRE 2019
PUBLICATION :	SITE INTERNET LE 17 DÉCEMBRE 2019
ENTRÉE EN VIGUEUR :	LE 27 NOVEMBRE 2019